

Futsal



Saison 2022-2023



InterActivites.com

Depuis 1963

FUTSAL

Renseignements : futsal@inter-activites.fr

Le Futsal est inventé par l'Argentin Juan Carlos Ceriani Gravier, suite à la Coupe du monde football de 1930 en Uruguay et au manque de terrains, pour permettre aux enfants de jouer. De 1930 à 1933, il crée les règles spécifiques de ce qui est alors appelé le « football de salon ». La dénomination de « futsal » apparaît dans les années 1980.

La FIFA souhaite récupérer le contrôle de ce qu'elle voit comme un dérivé de son football. Devant le refus de la FIFUSA, elle interdit l'utilisation du mot « football » d'où l'invention du diminutif « futsal ». Les deux fédérations internationales (l'AMF prenant la suite de la FIFUSA) s'opposent depuis pour la gouvernance de ce sport.

Gymnase Suzanne Berlioux 4 place de la Rotonde 75001 Paris (entrée Porte du Jour) - 01 40 26 10 51

A partir de 16 ans ⁽²⁾

tous niveaux

Dimanche

10h30-12h25

200 €/an ⁽¹⁾

(1) tarif pour 25 séances de deux heures / année (au moins). Dates à préciser.

(2) invités : 12 € (la séance de deux heures).



inter-activites.com/futsal

Merci de vous rendre sur notre site internet pour les dates d'inscription et de reprises

ACTIVITÉS MULTIPLES et FORMULES

Sauf pour le futsal, la natation et l'aquagym, pour le même adhérent, l'inscription à plusieurs activités donne droit à 50% de réduction sur l'activité sportive dont la cotisation est la moins élevée
(ajouter en sus la licence FFJDA judo ou FFTA tir à l'arc)

L'accès aux gymnases municipaux et les inscriptions aux activités sportives de l'association sont tributaires des directives sanitaires en vigueur au 31.08.2022. Ces directives peuvent naturellement évoluer en cours de saison. Par ailleurs, le respect des gestes barrière demeure de rigueur, à l'intérieur des établissements sportifs, comme dans les salles de sport lors des activités



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le club ne fonctionne pas pendant les congés scolaires.

Un certificat médical d'aptitude (moins d'un an) doit être fourni lors de l'inscription pour les licenciés FFTA et FFJDA (à partir de 18 ans).

Inscriptions sur place, dans les gymnases, aux heures de cours, auprès des enseignants.
Association agréée Ticket-Loisirs (CAF), R'éduc-sport (COSF), Pass'Sports (État), Chèques vacances et Coupons Sport (État) à échéance 2022.

Adhésion à Inter-Activités et assurance : 35 € (non remboursable).